

CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue de la façon suivante :

A la réservation

- 20% d'acompte à la signature du présent contrat, soit : €

Quatre semaines avant la location, soit le :

- le solde, soit : €
- un chèque de cautionnement de 300 € non encaissé et restitué dans les 15 jours du départ si l'inventaire est complet et aucun dégât constaté.

RESILIATION ET COMPETENCE

- En cas de résiliation du fait du bailleur, celui-ci s'engage à restituer les sommes versées par le preneur.
- En cas de résiliation du fait du locataire, celui-ci s'engage à laisser au bailleur les sommes déjà versées, tant à titre d'acompte qu'au titre de règlement total.
- La résiliation devra être effectuée par LR/AR.
- En cas de litige, le tribunal compétent sera le tribunal d'Instance de Marseille.

CONDITION D'OCCUPATION

- Un état des lieux et un inventaire sont présentés à la signature du locataire à son arrivée et à son départ

Le bailleur,
Date et signature

Le locataire,
Date et signature

Exemplaire à renvoyer signé
 conserver